

le 27 septembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DASES 106G** : Subvention et convention (12.000 euros) avec l'association Equipes Saint-Vincent-Permanence Oberkampf (11e), pour son action d'insertion sociale et professionnelle d'allocataires parisiens du RSA.

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-1, L 3411- 1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande de l'autoriser à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Equipes Saint-Vincent -Permanence Oberkampf » (D 02442), dont le siège social est situé 139, rue Oberkampf (Paris 11<sup>ème</sup>), fixant le montant de la subvention du Département de Paris à 12 000 euros au titre de 2011 pour son action de réinsertion sociale et professionnelle menée au profit de personnes sans domicile, et en particulier allocataires parisiens du RSA ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Equipes Saint-Vincent -Permanence Oberkampf » (D 02442 – SIMPA 34761 – Dossier 2011 – 03955), dont le siège social est situé 139, rue Oberkampf (Paris 11<sup>ème</sup>), fixant le montant de la subvention du Département de Paris à 12 000 EUROS au titre de 2011 pour son action de réinsertion sociale et professionnelle menée au profit de personnes sans domicile fixe, et en particulier d'allocataires parisiens du RSA. Cette convention est jointe au présent délibéré.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'insertion inscrits à la rubrique 561 (insertion sociale), chapitre 017, nature 6574 ligne DF 34 018 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

